

TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, permettant la délivrance du certificat correspondant (CAECSR)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté modifié du 26 juillet 2013](#) relatif au certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage ainsi que du certificat d'aptitude à l'exploitation des canots de secours rapides et [son annexe II](#) fixant le programme de formation et les conditions de validation du CAECSR
- Fiche RNCP : [RS5857](#)

FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Renforcer la sécurité à bord des navires, réduire le facteur risque humain, sauver des vies
- Par un apport de connaissances théoriques et pratiques et la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de prendre la responsabilité d'un canot de secours rapide, de sa mise à l'eau à sa récupération, en ayant pleinement connaissance et maîtrise des aspects construction, entretien, réparation, armement et fonctionnement de ce dernier

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Tout personnel de bord (officier et autre) dont la fonction occupée implique la responsabilité de l'exploitation des embarcations de canots de secours rapides
- Prérequis formation : être titulaire et justifier d'un certificat CAEERS en cours de validité
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFM : isabelle.riou@cefcm.fr

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION ET/OU DU TITRE

- Avoir suivi et participé activement à la formation initiale CAECSR
- Avoir subi avec succès une évaluation théorique et pratique permettant de démontrer que le candidat a atteint la norme de compétences minimales requise prévue au tableau A-VI/2-2 de la convention STCW
- Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs, lors d'exercices et de mises en situation. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10/20
- Certificat soumis à revalidation quinquennale

DUREE DE LA FORMATION

- **C.A.E.C.S.R. formation initiale : 24 h** (dont 08 h de théorie et 16 h d'exercices pratiques)

MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- Formation dispensée en centre, en présentiel et en continu sur 3 jours (3*8h) , en salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis, pour la théorie et en extérieur pour la pratique (*) (milieu mer avec mise à l'eau et mise en œuvre des radeaux sur ber et sous bossoirs et exercices de navigation)
 - Les brassières et combinaisons de survie sont fournies durant la formation
 - Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements pédagogiques
 - Effectif : de 4 à 8 maximum
- (*) Pour la partie pratique, prévoir des vêtements de rechange et chaussures de sécurité.*

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Comprendre la construction, l'entretien, la réparation, l'armement des canots de secours rapides
2. Prendre la responsabilité du matériel et des dispositifs de mise à l'eau
3. Prendre la responsabilité d'un canot de secours rapide avec le matériel dont il est généralement équipé, pendant la mise à l'eau et la récupération
4. Prendre la responsabilité d'un canot de secours rapide après sa mise à l'eau
5. Faire fonctionner le moteur d'un canot de secours rapide

INTERVENANT(E)(S)

- Formation animée par des formateurs qualifiés, titulaires des certificats CAEERS et CAECSR, experts en formations sécurité et survie mer

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Dates et horaires : consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter
- Lieu de formation : **CEFCM Lorient K3** - Ancienne Base des Sous-Marins – 56100 Lorient

TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)